RELAIS PETITE ENFANCE INFOS

LE JOURNAL D'INFORMATION DU RPE DE LA CC2VV



BONJOUR!

PAR ISABELLE KOMIANC - DIRECTRICE

Petite comptine pour la galette des rois

Faut la croquer!
Que se trouve dans la galette!
Une lune, un sabot!
Un bébé, un grelot!
Une fleur, un oiseau!

Que se trouve dans la galette ? Pour le savoir, faut la couper. Pour le savoir, faut la croquer. Jusqu'à la dernière miette! Une nouvelle année commence. A cette occasion, je vous souhaite une très belle année 2023 pleine de joie et de bonheur à partager avec vos familles ainsi qu'une bonne santé et un bon épanouissement professionnel.

Toutes les actions du relais seront reconduites : ateliers d'éveil musical, éveil psychomoteur, yoga, le temps des histoires ou encore du bricolage.

Vous trouverez également le calendrier des formations pour l'année 2023 ; n'hésitez pas à vous inscrire!

Dans l'attente de partager et développer tous ces instants riches en échanges professionnels et conviviaux, je vous souhaite une bonne lecture.



Le Pelais Pelile Enfance

Vous travaillez, reprenez votre activité après un congé maternité ou parental...?

Vous êtes en recherche d'emploi, de formation...?

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant en crèche, micro crèche ou chez une assistante maternelle ?

Vous employez ou allez employer une assistante maternelle et vous avez besoin de renseignements : droits et obligations de l'employeur et de la salariée... ?

Vous souhaitez exercer un métier de la petite enfance, assistante maternelle ou garde à domicile ?

Le Relais Petite Enfance est à votre service pour l'ensemble de ces informations.

Le **Relais** c'est aussi la possibilité pour les assistantes maternelles, gardes à domicile, de participer à des activités avec les enfants qu'elles accueillent durant la semaine : éveil musical, éveil psychomoteur, jeux, yoga, bricolages, sorties, spectacles.



Formation assistantes maternelles 2023

Le Relais Petite Enfance organise 4 formations sur l'année 2023 Je vous invite à vous inscrire dès à présent, je vous accompagne dans l'élaboration du dossier par mail : rpe@cc2vv.fr ou 06.71.95.64.78

Approches et pédagogies plurielles : Penser ses pratiques autrement (14h) : Samedis 25 Février et 25 mars

S'approprier les grands courants des principales pédagogies dites « actives » et des mouvements de pensées scientifiques et pédagogiques actuels afin de réfléchir et de penser autrement ses pratiques

Formation Premiers secours(14h) Samedis 11 et 18 Mars

Être en mesure d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son environnement de travail.

Renouvellement 1er Secours (7h) Samedi 3 Juin

Effectuer une révision globale de tous les gestes de secourisme et une actualisation des techniques de secourisme.

Les clés d'un entretien réussi avec un particulier employeur (14h) Samedis 16 et 23 Septembre

Valoriser ses compétences et ses atouts lors d'un entretien d'embauche, identifier précisément les besoins du particulier employeur et négocier ses conditions de travail.

Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien (14h) Dates à définir

Comprendre le rôle des émotions et leurs manifestations afin de favoriser le développement des compétences émotionnelles de l'enfant mais aussi de l'accompagner dans les échanges émotionnels et les régulations éventuelles.

A contacter : votre relais. Les groupes seront formés en fonction des relais partenaires et de vos attentes

Ce qu'il faut retenir sur le droit à la formation continue :

La formation continue est un droit accessible à tous et est gratuite La formation peut aussi se dérouler en dehors du temps de travail. Lorsque tel est le cas, l'assistant ou l'assistante maternel perçoit une allocation en plus de son salaire habituel. Le coût de la formation est payé par un organisme spécifique : Agefos-PME.

> Pour plus d'information je vous invite à me contacter : rpe@cc2vv.fr Vous pouvez également consulter le site : https://www.iperia.eu/

COMMUNIQUER **COMME PARENT**

Plusieurs personnes (amis, grands-parents, éducatrices, intervenants...) jouent un rôle dans la vie des enfants de 2 à 5 ans. Une bonne communication avec ces personnes peut vous aider dans les défis du quotidien.



Parlez à votre entourage

Présentez vos valeurs et les règles auxquelles vous tenez

tout en étant ouvert à d'autres façons de faire.

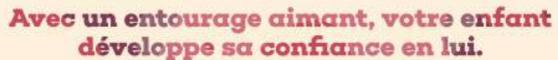


Discutez de vos préoccupations ou de ce qui se passe de nouveau avec votre enfant

« Ces temps-ci, il mange peu, je me demande pourquoi. » « Elle a commencé à faire pipi sur le pot depuis hier, »

Demandez de l'aide

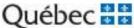
Des conseils, des repas préparés, des courses, du gardiennage... Les organismes communautaires offrent aussi des services. « J'ai besoin de me reposer, pouvez-vous m'aider? »



Il apprend à communiquer, à développer des relations avec les autres, à participer à la vie de groupe...









Quelque chose ne va pas?

Laissez passer l'émotion

Éviter de vous chicaner ou de critiquer l'autre devant votre enfant; cela pourrait l'insécuriser.

Les jugements des autres peuvent nous faire douter

Faites-vous confiance et fiez-vous à ce qui fonctionne avec votre enfant.

Parlez avec calme et ouverture

À l'autre parent :

« Je remarque que tu prends du temps pour toi pendant que je donne le bain aux enfants. Ça me déçoit, car j'aimerais relaxer moi aussi. J'aimerais que l'on alterne pour cette tâche. Qu'en penses-tu? »

À son éducatrice ou éducateur :

« Mon enfant me dit que Zoé le frappe. Es-tu au courant? J'aimerais que tu y portes attention. De mon côté, je lui ai dit de te le dire si cela se reproduit. Est-ce que ça te convient? »

Moi, parent...

Comment je communique avec les autres? Partenaire, membres de la famille, voisins...

Avec quelle personne de confiance puis-je parler sans sentir qu'on me juge?

> Comment je vois mon rôle et le rôle des autres dans la vie de mon enfant?



Québec ::

naître "grandir







Projet de loi de Finances: le crédit d'impôt pour l'accueil des jeunes enfants évolue!

Le passage du Projet de loi de finances (PLF) devant l'Assemblée Nationale cette semaine, via l'article 49.3, a permis d'entériner un amendement prévoyant une hausse du plafond de crédit d'impôt pour la garde d'enfants de moins de 6 ans, accueillis en collectivité ou individuellement. Une bonne nouvelle pour les parents!

Il figurera bien dans la version définitive du PLF validée cette semaine par le gouvernement, via le 49.3... L'amendement déposé par le député du Val-de-Marne Mathieu Lefèvre et voté il y a a une dizaine de jours, visant à augmenter le crédit d'impôt pour l'accueil d'un enfant de moins de 6 ans dans une structure collective ou chez une assistante maternelle, a donc été entériné. Prévu à l'article 200 quater B du code général des impôts, le plafond du crédit d'impôt devrait ainsi passer, dès 2023, à 3500 € par enfant.

50% de 3500 euros maximum

Pour l'heure, le crédit d'impôt se calcule sur la base de 50 % des frais de garde supportés par les familles, dans la limité d'un plafond de 2300 euros par an. Il prend en compte non seulement le salaire de l'assistante maternelle ou le tarif de la structure d'accueil, mais aussi le montant de l'indemnité complémentaire d'activité partielle restée à la charge de l'employeur et les indemnités d'entretien (en cas d'accueil individuel) à hauteur de 2,65 euros maximum par jour. Il est calculé après déduction du Cmg ainsi que d'éventuelles autres aides versées aux familles (CESU préfinancé, aides locales, etc.). A noter : les indemnités de repas ne sont pas prises en compte dans le cacul.

Un coup de pouce pouvant aller jusqu'à 600 euros

Dès l'année prochaine, le plafond sera donc relevé à 3500 euros par enfant, soit un crédit maximal d'impôt de 1750 € par enfant au lieu de 1150 euros, ou 600 euros de plus qu'aujourd'hui.

Autres nouvelles à retenir dans la lignée de ce texte :

- à partir de 2024, ce crédit d'impôt devrait calculé et octroyé chaque mois « en temps réel »,
- en cas de garde alternée, le crédit d'impôt sera partagé entre les deux parents.

Article rédigé par : V.D Source : Les pros de la Petite Enfance

Que faire en cas de litige entre salarié et employeur?

Si l'employeur:

- ne verse pas le salaire ;
- ne déclare pas son salarié;
- effectue de fausses déclarations (montant du salaire erroné);
- ou continue à déclarer son salarié alors que le contrat est rompu...

Le salarié doit contacter l'Urssaf service Pajemploi en précisant clairement le litige qui l'oppose à son employeur, en joignant les justificatifs nécessaires (contrat de travail, dépôt de plainte, documents de fin de contrat...).

Nos services se rapprocheront de l'employeur afin de lui rappeler ses obligations. L'étude des éléments fournis nous permettra :

- soit de régulariser les éléments de salaires déclarés .
- soit d'orienter le salarié vers le Conseil des prud'hommes si la phase amiable n'aboutit pas. L'employeur devra alors revenir vers nos services

afin de nous indiquer les éléments déclaratifs à prendre en compte.

Les salariés peuvent nous transmettre les jugements dès qu'ils sont en leur possession. Nous invitons le salarié à se connecter à son compte en ligne pour consulter, dès le lendemain, la déclaration faite par l'employeur.

Il pourra aussi éditer ses bulletins de salaire ainsi que des récapitulatifs mensuels de salaire ; Consulter son cumul imposable ; enregistrer ses coordonnées bancaires ; adhérer au service Pajemploi+...

En adhérant à Pajemploi +, les parents employeurs et leurs salariés choisissent de nous confier gratuitement, tout le processus de rémunération.

Pour les employeurs, une seule opération à réaliser : la déclaration.

- J+2 : le service Pajemploi se charge de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur, après avoir déduit le montant de son CMG (le parent employeur n'a plus à faire l'avance totale du salaire dans l'attente du versement de la prestation).
 - J+3 : le service Pajemploi reverse le salaire sur le compte bancaire du salarié

Par téléphone : 0 806 807 253

Par courriel : pajemploi@urssaf.fr

Par courrier : Urssaf, Service Pajemploi 43013 Le Puy en Velay

Bricolage: les tubes sensoriels

Avec des tubes sensoriels, on part pour des heures d'exploration!

Le principe est très simple et accessible à tous:

A l'aide de petites bouteilles d'eau ou de tubes sensoriels, on les remplit de 1001 choses : riz, pompom, paillettes, liquide avec colorant naturel, vermicelles, cotons, confettis...

On peut aussi intégrer de la menthe, de la cannelle, des agrumes, pour développer l'odorat des tout petits. Ou encore, créer des tubes sensoriels autour des saisons ou sur une thématique précise.

Bébé s'amuse ensuite à manipuler les bouteilles, les soupeser, les secouer pour écouter le bruit, les renverser pour regarder les objets ou le liquide bouger à l'intérieur.



Bricolage: les clowns acrobates

Matériel:

- 1/2 feuille de papier fort (blanche ou de couleur)
- Papier fort de couleur
 - Peinture
 - Colle
 - Ciseaux
- Tête de clown imprimée ou du papier blanc pour que l'enfant dessine lui-même la tête de son clown



Peindre la 1/2 feuille de papier fort, laissez sécher puis découpez la en 2 dans le sens de la longueur.

Si l'enfant est assez grand, il peut dessiner lui-même sa tête de clown; sinon vous pouvez en trouver un modèle, et l'imprimer. Collez la tête de clown au milieu des 2 bandes en laissant un espace entre les 2 (cf illustration ci-contre)

Dans le papier fort de couleur, dessinez et découpez les mains et les pieds du clown, que vous collerez « par derrière », aux extrémités des jambes du clown.

Idée tirée du site: https://humeurscreatives.com/2015/02/les-clowns-acrobates/

Velouté de butternut,

coco-curry

Ingrédients:

- 1 kg de butternut taillé en dés
 - 30 cl d'eau
- 20 cl de crème de coco
- 1 à 2 c à c de curry
- 1/2 cube de bouillon de légumes
 - Sel, poivre

<u>Préparation:</u>

- Dans une casserole, déposez les cubes de butternut, le 1/2 bouillon et l'eau
- Ajoutez le curry et laissez mijoter une vingtaine de minutes - Mixez et ajoutez la crème de coco
- Rectifiez l'assaisonnement au besoin avec le sel et le poivre A déguster bien chaud avec quelques croûtons ou même des toasts de fromage de chèvre frais

BON APPETIT!



















alendrier animation Janvier-Février

avec le Relais

6 Janvier :

Animation, RPE de l'Isle-sur-le-Doubs 9h00-10h30

12 Janvier :

l'Isle-sur-le-Doubs Eveil musical, salle médiathèque de au-dessus de la

9h30-11h

9h15-10h30

salle au-dessus de la Eveil psychomoteur, l'Isle-sur-le-Doubs médiathèque de 13 Janvier :

9h30-10h30

Rougemont, salle de 19 Janvier : Rougemont l'Houtau à Animation

l'Isle-sur-le-Doubs Animation, RPE de 20 Janvier: 9h00-10h30

Eveil musical, salle 2 Février :

l'Isle-sur-le-Doubs médiathèque de au-dessus de la

9h15-10h30

Yoga bébé, salle au-'Isle-sur-le-Doubs médiathèque de dessus de la 27 Janvier : 9h30-10h30

salle au-dessus de la Eveil psychomoteur, l'Isle-sur-le-Doubs médiathèque de 9h30-10h30 3 Février :

Rougemont, salle de 23 Février : Rougemont l'Houtau à Animation 9h30-11h

24 Février :

de la médiathèque Yoga bébé, salle de l'Isle-sur-le-9h30-10h30 au-dessus Doubs

ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DOUBS www.caf.fr 0820 25 25 30 3 RUE L. BLUM 25216 MONTBÉLIARD 2 RUE D. PAPIN 25000 BESANÇON

URSSAF
MONTBÉLIARD/BELFORT

12 RUE STROLTZ 90020 BELFORT CEDEX
0 820 39 59 09
www.belfort.urssaf.fr
URSSAF
2 RUE D. PAPIN 25037 BESANÇON CEDEX
0 820 39 52 21
www.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI 43013 LE PUY-EN-VELAY 0 820 00 72 53 www.pajemploi.urssaf.fr

IRCEM (RETRAITE, PRÉVOYANCE, DIF...)
0 980 980 990
www.ircem.com

PÔLE EMPLOI
www.pole-emploi.fr
MONTBÉLIARD
SERVICE EMPLOYEUR 0 826 08 08 90
ACCUEIL ALLOCATAIRE 39 49
BESANÇON
ACCUEIL ALLOCATAIRE 39 49
SERVICE EMPLOYEUR 0 826 08 08 25

DREETS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE: 03 63 01 70 00

RELAIS PETITE ENFANCE
INTERCOMMUNAL
23 Quai du Canal
25250 L'Isle-sur-le-Doubs
06.71.95.64.78
rpe@cc2vv.fr

Adresse postale:

CC2VV- Service RPE

19, Avenue Gaston RENAUD

25340 Pays-de-Clerval



Permanences : accueil sans rendez-vous ou par téléphone :

Mardi * 8h/10h Mairie MONTENOIS

 13h30/15h30 : - 1^{er} et 3^{èrne} ème CMS CLERVAL uniquement sur rendez-vous 14h/16h : - 2^{èrne} et 4^{èrne} è Pôle de proximité-ROUGEMONT

Mercredi: 8h30/11h30→ Relais L'Isle-sur-le-Doubs

Vendredi: 13h30/16h30 → Relais L'Isle-sur-le-Doubs uniquement sur rendez-vous

Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes . Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil Départemental du Doubs et des communes partenaires.









